

COMMUNE DE CANNES

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
SECTEUR OUEST 1/5000


Vo Le Commissaire Départemental
Olivier BOUILLER

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 18 janvier 2021 au 19 février 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Pour le préfet,
Secrétaire Général
SG-032
Philippe LOOS



ESTEREL AZUR
Vo Le Commissaire Départemental
Olivier BOUILLER

Légende

Administratif
--- Limite communale

Modélisation hydraulique
• Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire
■ Bande de sécurité en arrière de digue (R1)
■ Espace stratégique de requalification
■ Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	ZPPU		Zones sismiques	
	R1	R2	A2U	B2
Aléa fort				
Aléa faible à modéré				

0 50 100 m
Echelle : 1/5 000